



## COMITE DE PILOTAGE - SLGRI SAINTES-COGNAC-ANGOULEME

*Compte-rendu de la réunion du 29 juin 2016 – Cognac, salle des Anciens Abattoirs*

Liste d'émargement : en fin de compte-rendu

Diaporama de présentation : en pièce jointe

Tableau finalisé de la SLGRI : en pièce jointe

Dossier SLGRI : [www.fleuve-charente.net](http://www.fleuve-charente.net)

Chemin d'accès : « Nos domaines d'intervention » → « La Directive Inondation » → « Espace Pro » → « Comité de pilotage de la SLGRI »

Identifiant : DI\_SCA\_copil

Mot de passe : PilSLGRI\*SCA

---

M. Olivier Maurel, Sous-Préfet de Cognac et M. Jean-Claude Godineau, Président de l'EPTB Charente, introduisent la réunion du comité de pilotage de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) Saintes-Cognac-Angoulême. Ils rappellent l'objet de la réunion qui est la validation de la SLGRI : diagnostic territorial, objectifs et dispositions associées.

### Démarche et calendrier

M. Fabrice Peyraud (DDT Charente) présente la démarche générale de mise en œuvre de la Directive Inondation et son outil de déclinaison locale, la SLGRI.

*Cf diaporama de 1-1 à 1-6*

Il rappelle les éléments validés en réunion plénière des parties prenantes le 11 février 2015 :

- le périmètre de la SLGRI calé sur celui du bassin versant de la Charente avec une limite aval prise à Saint-Savinien-sur-Charente,
- les cinq objectifs généraux reprenant les objectifs du PGRI Adour-Garonne (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) à l'exception d'un objectif d'amélioration de la gestion des ouvrages de protection n'ayant pas de déclinaison sur le territoire en l'absence d'ouvrages,
- les étapes et le calendrier de la démarche locale et notamment le travail sous forme d'ateliers thématiques avec les parties prenantes. Il précise que la SLGRI devra se traduire par l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Ce travail sera à engager en 2017 avec les parties prenantes.

M. Stéphane Lemesle (EPTB Charente) décrit brièvement l'outil PAPI et présente l'articulation entre la SLGRI et le SAGE Charente.

*Cf diaporama de 1-7 à 1-8*

Il explique qu'un nouveau cahier des charges pour la troisième génération de PAPI est en cours de finalisation et que le programme d'actions de la SLGRI du TRI Saintes-Cognac-Angoulême devra s'y référer. Il décrit ensuite l'articulation entre la SLGRI, déclinaison de la Directive Inondation et le SAGE, déclinaison de la Directive Cadre sur l'Eau. Des orientations communes peuvent trouver une portée supplémentaire dans le SAGE grâce à son opposabilité réglementaire (sur les documents d'urbanisme et les programmes/décisions administratives dans le domaine de l'eau), opposabilité dont ne bénéficie pas la SLGRI dont la vocation est de se traduire sous forme de programmes d'actions.

M. Fabrice Peyraud (DDT Charente) évoque la probable mise en place nationale de critères d'éligibilité du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs qui seront utilisés pour la labellisation des programmes d'actions PAPI3.

### **Diagnostic du territoire**

M. Stéphane Lemesle (EPTB Charente) présente une synthèse du diagnostic du territoire, lequel a été compilé grâce aux informations du diagnostic du PAPI actuel et des actions réalisées, aux documents issus de la mise en œuvre de la Directive Inondation (Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation, cartographie des risques dans les TRI) et à un questionnaire transmis aux 46 communes du TRI. Il indique que le diagnostic a été communiqué dans une version provisoire en amont des ateliers thématiques en novembre 2015 et que la version soumise ce jour à validation a été transmise avec le courrier d'invitation pour la réunion du comité de pilotage (lien site internet).

*Cf diaporama de 2-1 à 2-14*

Les participants sont invités à faire part de leurs observations sur ce document.

Aucune remarque n'étant émise, **le contenu du document de diagnostic est validé.**

Les membres du comité de pilotage peuvent toutefois apporter s'ils le souhaitent des informations supplémentaires d'ici le 15 juillet.

### **SLGRI : objectifs et dispositions**

M. Stéphane Lemesle (EPTB Charente) rappelle la synthèse des enjeux : sécurité des populations, résilience du territoire et dommages aux biens. Il présente ensuite la méthode de construction de la SLGRI et l'architecture du tableau final. Il décrit chacun des grands objectifs, leur déclinaison en objectifs opérationnels et en dispositions. Il indique que le choix a été fait de construire une stratégie

globale, rassemblant dans un même document toutes les mesures concourant à la prévention des inondations sur le TRI. Ceci n'implique pas nécessairement un programme d'actions de prévention des inondations couvrant l'ensemble des dispositions car certaines seront plutôt mises en œuvre dans le cadre d'autres programmes ou schémas (déclinaisons spécifiques du SAGE, contrats de bassin...).

Il précise qu'une partie de l'actuel tableau sera reversée en annexe car elle représente davantage un travail prospectif contribuant à l'élaboration du futur programme d'actions : il s'agit des items relatifs à l'échelle de portage et à l'identification de porteurs potentiels des futures actions. Il ajoute que l'EPTB et les DDT(M) complèteront le tableau avec deux colonne supplémentaires : l'une précisant ce qui sera réaliste à court terme (1<sup>er</sup> cycle SLGRI de 6 ans) ou bien envisagé dans la durée (engagé dans le 1<sup>er</sup> cycle SLGRI mais poursuivi dans les cycles suivants), l'autre précisant les items communs avec la stratégie du SAGE Charente dont la validation sera décidée le 4 juillet prochain.

*Cf diaporama de 3-1 à 3-11*

Les participants sont invités à faire part de leurs observations sur le projet de SLGRI. Les différentes contributions sont synthétisées ci-dessous :

- Mme Dominique Roger-Chatreau (ENEDIS, anciennement ERDF) s'interroge sur la prise en compte du travail de hiérarchisation des dispositions engagé par les parties prenantes en ateliers thématiques. M. Stéphane Lemesle (EPTB Charente) répond que ce travail a permis de réorganiser et fusionner les dispositions et permet ce jour de mettre en discussion certaines autres dispositions peu plébiscitées.
- Mme Françoise Nicol Schifano (Charente Eaux) propose d'ajouter dans l'objectif opérationnel « Accompagner les maîtres d'ouvrages sur les projets d'aménagement de bassin versant » le rôle d'animation des CATER (cellules d'assistance technique à l'entretien des rivières) qui font partie des porteurs potentiels des dispositions.
- M. Xavier Desouche (Chambre d'Agriculture de Charente) souligne le rôle d'accompagnement des Chambres d'Agriculture auprès des collectivités dans le cadre de l'élaboration des SCoT et des PLU. Elles sont des parties prenantes de l'animation territoriale.
- Mme Martine Liège (Agence Régionale de Santé) demande à ce que les EHPAD (établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes) soit ajoutés dans la liste des établissements prioritaires de la disposition « Progresser d'une analyse de l'exposition au risque d'inondation à une analyse de la vulnérabilité pour les enjeux prioritaires ».
- Mme Françoise Nicol Schifano (Charente Eaux) recommande d'ajouter l'Association des Maires de France dans les acteurs potentiels pour la disposition « Informer et former les élus à l'anticipation et à la préparation des évènements ».
- Mme Dominique Roger-Chatreau (ENEDIS) s'interroge sur les moyens de mise en œuvre de la disposition « Améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans les plans de sécurité des opérateurs de réseaux ». M. Stéphane Lemesle (EPTB Charente) indique que les retours des ateliers de travail montrent que le sujet des inondations n'est généralement pas appréhendé de manière suffisamment fine par les opérateurs. Il rappelle qu'à ce stade de la SLGRI il s'agit d'une orientation stratégique voulue par les acteurs locaux mais qu'il convient par la suite de travailler sur la définition d'un programme d'actions opérationnel. M. Fabrice Peyraud (DDT Charente) ajoute qu'il conviendra de vérifier ensuite au cas par cas les possibilités de financement des

actions émergentes par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs. M. Jacques-Yves Guerlesquin (Chambre d'Agriculture de Charente) recommande d'inclure parmi les opérateurs de réseaux préfléchis, les opérateurs de l'alimentation en eau potable.

- M. Jean-Marie Quillet (CDA de Saintes) rappelle que la disposition « Etablir des banques de sites propices aux mesures compensatoires de projets autorisables en zone inondable » avait fait l'objet d'une reformulation lors des ateliers thématiques. Elle vise à mieux anticiper les mesures compensatoires à l'échelle du champ d'expansion des crues. Il considère que son maintien dans la SLGRI est important pour le territoire.
- M. Xavier Desouche et M. Jacques-Yves Guerlesquin (Chambre d'Agriculture de Charente) soulignent toute l'importance d'associer la profession agricole pour l'ensemble des dispositions de l'objectif général « Gérer les capacités d'écoulement, restaurer les capacités d'expansion des crues et mettre en œuvre les principes de ralentissement dynamique des écoulements ». M. Fabrice Peyraud (DDT Charente) évoque la mise en place d'un guide national concernant l'encadrement et la gestion du volet foncier inondable en lien avec les projets de sur-inondation (travaux en cours et guide à paraître).
- M. Jean-Marie Quillet (CDA de Saintes) propose de reformuler la disposition « Conduire des actions de ralentissement dynamique par mise en place d'aménagements paysagers sur les versants » afin de ne pas se limiter au seul critère « paysager » mais de favoriser l'ensemble des aménagements d'hydraulique douce concourant au ralentissement des écoulements.
- Le comité de pilotage souhaite maintenir dans la SLGRI l'ensemble des dispositions présentées dans le tableau et dans le diaporama, même celles ayant été moins plébiscitées par les acteurs présents lors de la 2<sup>ème</sup> session des ateliers thématiques.

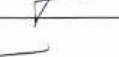
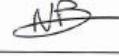
**La SLGRI est validée avec prise en compte des observations ci-dessus.** Le tableau final de la SLGRI figure en pièce jointe de ce compte-rendu.

M. Claude Guindet (Président de la CLE du SAGE Charente) constate globalement que la SLGRI qui vient d'être validée se situe sur les mêmes tendances que celles qui émergent dans la stratégie du SAGE Charente, à savoir un plébiscite pour les mesures opérationnelles (ex : celles favorisant le maintien des zones d'expansion des crues existantes) plutôt que pour les mesures compensatoires (ex : celles compensant la destruction des zones d'expansion des crues). Un accent est par ailleurs mis dans la stratégie du SAGE sur la nécessité d'améliorer la connaissance et la maîtrise du risque pour favoriser le retour à la normal suite à l'inondation"

M. Thierry TOUZET (Directeur adjoint DDT Charente) prend acte de la validation de la SLGRI du TRI Saintes-Cognac-Angoulême par le comité de pilotage. Il note que la SLGRI est bien lisible dans son expression et qu'elle reprend la globalité des enjeux inhérents à ce sujet très transversal. Il ajoute que dorénavant une autre partie s'engage consistant à entrer dans le volet opérationnel, au sein duquel l'Etat aura tout son rôle à jouer, notamment sur les aspects « gestion de crise » et « prise en compte du risque dans l'urbanisme ». Il retient également le principe d'exemplarité de certaines dispositions pour agir rapidement et donner à tous l'envie d'avancer, notamment sur des projets de reconquête de champs d'expansion ou encore d'aménagements de versants.

M. Jean-Claude Godineau (Président EPTB Charente) conclut en remerciant les participants et en rappelant les prochaines étapes pour 2016 à savoir la présentation de la SLGRI le 4 juillet prochain pour avis de la CLE du SAGE Charente et la transmission de la SLGRI au Préfet de la Charente dans le courant de l'été. Celui-ci devra recueillir l'avis du Préfet Coordonnateur de Bassin Adour-Garonne avant de procéder à l'approbation de la SLGRI.

**Liste d'émargement**

PRENOM NOM	ORGANISME	ADRESSE MAIL	EMARGEMENT
Sylvain MARCADIER	DDT 16 Collabiques		
Martine MAUPERRY	DDT 16 / Unité Risques		
Marine LIEGE	ARS DD 16		
Jade GUINDET	Prarie de COGNAC Pdt CLE SAGE		
Yannick YANNET	SDIS 16		
Yann CEZAER	SDIS 17		
Christophe CHASTANG	UNIMA		
MAINDRON Bernard	Sgt d'act. Etat Secours Maut. Sauvage		
CHARRIER CLAUDE	Pd joint Mairie de TARNAC		
GAEIER Philippe	Service Tech. Jarnac		
ROGER-CHATEAU Dominique	ENEDIS		
Nicole FRUCHET	DDTM 17 / Protection des risques		
Jean-Michel FAURE	DDTM 17 / UARAD		
Desouche Xavier	CA 16		
Frideline THERMIDOR	Commune de Gond- Portbourne		
Nicole BOUDNAUD	Alpinette au Maire Gond-Portbourne		
Fany NAHIER	Mairie de Saintes		
J.-P Quillot	CDA Saintes		
Hervé MARGAT	CDA Saintes		
Françoise Michel Schifano	Charente eau		
Julien BLAISANT	SIAHBAE STATS Bassin de l'Angé		

Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents

5, rue Chante-Caille – ZI des Charriers - 17 100 Saintes

Tel : 05 46 74 00 02 / Fax : 05 46 74 00 20

Site internet : [www.fleuve-charente.net](http://www.fleuve-charente.net) – email : [eptb-charente@fleuve-charente.net](mailto:eptb-charente@fleuve-charente.net)

PRENOM NOM	ORGANISME	ADRESSE MAIL	EMARGEMENT
Thierry TOZET	Directeur adjoint DDT 16	thierry.tozet@ddt16.fr	—
Céline LEVINET	Directrice EPTB Charente	celine.levinet@eptb16.fr	—
Jean-Claude GONINER	Président EPTB Charente Président CPC Val de Saintonge Maire St Savinien		—
Olivier NAUREL	Sous-Prefet de Cognac		—
Fabrice PEYRAUD	DDT 16 Unité Risques		—
Stéphane LEPESLE	EPTB Charente		—
Jacques-Yves GUERLESQUIN	Chambre d'Agriculture de Charente		—

Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents  
 5, rue Chante-Caille – ZI des Charriers - 17 100 Saintes  
 Tel : 05 46 74 00 02 / Fax : 05 46 74 00 20  
 Site internet : [www.fleuve-charente.net](http://www.fleuve-charente.net) – email : eptb-charente@fleuve-charente.net